

CONVENTION

Entre les soussignés :

les Presses universitaires de Rouen et du Havre (PURH)
dont le siège est 1 rue Lavoisier, 76821 Mont-Saint-Aignan CEDEX,
représentées par leur directeur François Bessire
d'une part

et

La Ville de Rouen, représentée par Mme Christine ARGELES, première adjointe au Maire, chargée de la Culture, de la Jeunesse et de la Vie étudiante, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2018, et en vertu de l'arrêté de M. le Maire en date du 12 avril 2018
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les rôles respectifs et les rapports entre les PURH et
la Ville de Rouen à l'occasion de l'édition d'un ouvrage ayant pour titre provisoire :
Histoire de la bibliothèque de Rouen.
La présente convention est conclue pour la première édition de l'ouvrage en langue française, sur support papier et support numérique.

Article 2 – Apports des parties

La Ville de Rouen participe à l'investissement des PURH pour un montant de cinq mille euros, fournit libres de droit les clichés des documents provenant de ses collections.

Les PURH se chargent de la préparation éditoriale, déterminent le format et la présentation graphique de l'ouvrage, assurent sa mise en page, sa fabrication, sa distribution et sa diffusion.

Article 3 – Définitions des prestations techniques

L'ouvrage sera imprimé avec les caractéristiques suivantes :

- Format : 19,5 cm x 25,5 cm ;

- Couverture : avec rabats, dos carré cousu, impression en quadrichromie au recto sur papier 500 g/m² couché moderne demi mat, pelliculage mat ;
- Intérieur : 350 pages environ, papier couché moderne demi mat 115 g/m², impression en quadrichromie ;
- Tirage : 1 000 exemplaires ;
- Ouvrage filmé à l'unité.

Article 4 – Délai de réalisation

L'ouvrage sera disponible au plus tard le 30 juin 2019.

Article 5 – Achat d'exemplaires par la Ville de Rouen

La Ville de Rouen acquerra 100 exemplaires de l'ouvrage à sa livraison.
Ces exemplaires seront facturés avec une remise de 30 % sur le prix public.

Article 6 – Règlement

Le règlement, qui sera fait sur présentation par les PURH de la facture correspondante, sera effectué sur le compte de l'Agent comptable de l'université de Rouen

Domiciliation : TP ROUEN

Code banque : **10071** ; code guichet : 76000 ; n° de compte : **00001000118** ; clé RIB : **52**

Article 7 – Gestion de la vente et diffusion

Les exemplaires acquis par la Ville de Rouen seront distribués gratuitement.

Les PURH prennent en charge la diffusion des exemplaires leur revenant de droit et proposent à l'ensemble de leur clientèle le volume *Histoire de la bibliothèque de Rouen* et assurent la promotion de celui-ci au travers de son catalogue de vente par correspondance, de son site internet et de celui de son diffuseur (FMSH Diffusion), ou tout autre moyen à sa convenance.

Article 8 – Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature et est conclue pour le premier tirage prévu pour 2019. Il prendra fin une fois que l'intégralité du premier tirage aura été vendue.

La présente convention s'entend pour tous pays et en toutes langues et pour la durée de propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères ainsi que les conventions internationales actuelles et futures

Article 9 – Contentieux

En cas de litiges sur l'application ou l'interprétation du présent contrat, les signataires conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Rouen et ce, après épuisement des voies amiables.

Fait à en deux exemplaires originaux, à Rouen, le

Pour les Presses universitaires de Rouen
et du Havre,
Le directeur

François Bessire

Pour la Ville de Rouen
L'adjointe au Maire

Christine Argelès